RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Haute-Savoie

N° 2025/06/03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2025

Commune de CUVAT
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

Nombre de Membres		
En exercice	Présents ou représentés	Absents
15	08	07
Quorum		---

Suffrages exprimés	08
* *pour*	*08*
* *contre*	---
* *abstentions*	---

Date de convocation
03 juin 2025
Date d'affichage
10 juin 2025
Date de télétransmission
10 juin 2025

Le **09 juin 2025** à **20 heures**,
le Conseil Municipal de la **Commune de CUVAT**,
dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Salle Polyvalente,
sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Présents : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques COESNON, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI.
Procuration : Jacques JAMES à Didier TERRIER.
Absents : Sandrine REBELLE, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Jessica DA COSTA, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, HERPE Aurélie.

Objet : **Voirie – Tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal**

- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6 ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.113-2 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2024/09/05 du 09 septembre 2024 instaurant des tarifs en matière d'occupation temporaire du domaine public communal ;
- **Considérant** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
- **Considérant** qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser les redevances et tarifs correspondants ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **fixe**, à compter du 1er juillet 2025, les tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal comme suit :
  * 20 euros par jour par intervenant et/ou stand pour l'installation :
    - d'un seul food-truck dans le cadre des locations de la Salle Polyvalente,
    - de food-trucks, métiers forains, ... dans le cadre de manifestations organisées par une association,
    - de stands privés,
  * 0,20 euro par mètre linéaire et par jour dans le cadre des ventes au déballage (brocantes, vide-greniers, braderies) et des marchés ;

- **charge** Madame la Maire de faire appliquer cette décision ;

- **autorise** Madame la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;

- **dit** que la présente délibération abroge toutes les délibérations précédentes.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

MAIRIE DE CUVAT 74350 Hte-Savoie R.F.

LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 074-217400985-20250609-DEL2025_06_03-DE